

Procès-Verbal du conseil municipal du 27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal, sur convocation du Maire de Saint-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean-Louis CHOUVELLON, Marie-Josèphe BONNAND, Julien FREYCON, Paméla BONNAND, Damien LEBRE, Jean-Marc FABRE, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Christelle LAMY-QUIQUE, Sandrine COMTET, Baptiste FONTAINE, Sandrine VASSEL, Maria LAZZARO et Antoine CHOUVION.

Absents excusés : Nicole MICHALET, Andrée GILLIER, Morgane PORTE et Mehdi GALLARDO

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Pouvoirs donnés : Nicole MICHALET donne pouvoir à Sandrine COMTET, Morgane PORTE donne pouvoir à Jean-Louis CHOUVELLON et Mehdi GALLARDO donne pouvoir à Fabrice DUCRET

Secrétaire de séance : Antoine CHOUVION

Date de convocation : 22/09/2023

Ordre du jour :

- Convention avec l'Ordre de Malte dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), entité secours et soutien aux populations,
- Allocation entrée en 6ème,
- Nom de l'école communale,
- Points divers :
 - o PEDT,
 - o Information et présentation du PCS et DICRIM.

Validation du compte-rendu du 30 août 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections ou des remarques par rapport au dernier compte-rendu, envoyé préalablement par mail et demande sa validation à l'Assemblée.

Le Conseil municipal n'apporte aucune observation ou objection et valide le compte rendu du conseil municipal du 30 août 2023.

DÉLIBÉRATION 63/2023

Convention avec l'Ordre de Malte dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), entité secours et soutien aux populations

Julien FREYCON, Adjoint, informe l'assemblée municipale de la nécessité de mettre en place une convention dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Cette convention passée avec LES ŒUVRES HOSPITALIÈRES FRANÇAISES DE L'ORDRE DE MALTE répond aux besoins en secours et soutien aux populations dans le cadre du PCS.

Il donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE ladite convention,

AUTORISE M. le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION 64/2023

Allocation rentrée scolaire

Monsieur le Maire propose de renouveler l'aide aux familles de Saint-Joseph dont les enfants sont entrés en classe de 6^{ème} à la rentrée 2023-24. Cela concerne 33 enfants.

L'aide ne sera pas attribuée aux enfants des autres communes fréquentant l'école de Saint-Joseph.

Les enfants de St Joseph ne fréquentant pas notre école sont également concernés.

Une cérémonie aura lieu le 7 octobre 2023 pour remettre aux familles les bons d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer cette aide à **43 €** par enfant, sous forme de **bon d'achat CULTURA**, selon le même principe défini l'année précédente.

Les crédits sont prévus au budget de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION 65/2023

Nom de l'école communale

Dans la délibération n° 23 du 30 mars 2023, Monsieur le Maire a chargé la commission Enfance et Jeunesse, en lien avec l'école, de lui proposer des noms pour leur établissement scolaire.

Parmi ces propositions figuraient les noms de **Marguerite COUCHOUD**, **Simone VEIL** et **Joséphine BAKER**.

Le nom d'Etienne FECHET a été rajouté suite à la demande d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal la proposition d'autres noms afin de garantir la parité dans le choix final. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a rejeté la proposition de rajout du nom d'Etienne FECHET ainsi que le rajout d'un autre nom à la liste.

Il a été proposé à la population de Saint Joseph de se positionner sur le choix du nom de l'école en utilisant un bulletin de vote dans le Saint Jo Info de Juin 2023. Les habitants avaient jusqu'au 31 août 2023 pour s'exprimer.

Les résultats sont les suivants, avec 45 bulletins :

- Marguerite COUCHOUD : 29 votes
- Simone VEIL : 2 votes
- Joséphine BAKER : 10 votes
- 4 votes nuls

Le Conseil Municipal s'est par la suite positionné en votant, les résultats sont les suivants :

- Marguerite COUCHOUD : 11 votes
- Simone VEIL : 1 vote
- Joséphine BAKER : 2 votes
- 1 vote nul
- 3 votes blancs

Avec 11 votes, le nom de Marguerite COUCHOUD a été choisi pour le nouveau nom de l'école.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h21.

La Secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers municipaux :